



CLUSES ATHLÉTISME

1995 Affiliation FFA N° 074047
N° Agrément DDJS 74 S 04 21

2017
Siret 452 546 369 00011



COMITE DEPARTEMENTAL D'ATHLETISME 74



SAISON 2017-2018



Ecrivez lisiblement SVP

Nom : Sexe : (cocher l'option)

* Joindre 1 Photocopie d'une pièce d'identité

Prénom :

Adresse : (préciser la domiciliation exacte de l'adhérent pour les enfants : père/mère)

Code Postal : 74..... Ville :

Adresse mail (Obligatoire pour l'Accusé réception de la Licence FFA) :

Téléphone Fixe parents : Téléphone Portable parents :

Né (e) le : / / Nationalité :

N° de LICENCE : Téléphone Portable athlète (facultatif) :

(Uniquement pour le renouvellement d'une licence)

Catégories :

Découverte : Baby Athlé (2012 et après) EA (2009-2011) PO (2007-2008)	135€
Compétition : BE (2005-2006) MI (2003-2004)	140€
Compétition : CA (2001-2002) JU (1999-2000) ESP-(1996 à 1998)	145€
Compétition : SEN (1979-1995) et MAST (1978 et avant)	145€
Athlé Santé : 2 Options <input type="checkbox"/> Marche Nordique <input type="checkbox"/> Running/Renforcement	130€
Encadrement : (dirigeant)	40€

Réduction de 5%, sur le total de plusieurs Adhésions par famille - Possibilité du paiement échelonné (en 3 fois). Participation CE acceptée.

Club partenaire du PASS Région, ce dispositif donnant accès à réduction de 30€ sur le prix de la licence pour les jeunes de 15 à 25ans (lycéens, apprentis, étudiants....) qui remplissent les conditions d'attribution, tous les renseignements sur le site de la région

Règlement de la cotisation par chèque libellé à l'ordre de : **CLUSES ATHLÉTISME**

IMPORTANT de Joindre :

- Un certificat médical d'aptitude au Sport à la date de l'inscription stipulant : « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition pour les catégories Compétition et non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme pour les autres catégories »
- Nous signaler si éventuel traitement médical

Faire parvenir les pièces au complet : lors des séances d'entraînements

SIGNATURE DES PARENTS POUR LES MINEURS : Fait à le / / 201.....

(Date et signature obligatoires)

❖ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association et en accepte toutes les clauses. (Document joint)



CLUSES ATHLETISME



Nouvelle adhésion ...

N° de Licence (si déjà licencié à la Fédération Française)

NOM : Prénom :

Sexe : F M Date de naissance / / (jj/mm/aaaa)

Nationalité :

(L'athlète de nationalité étrangère ayant réalisé une performance de niveau équivalent ou supérieur à IB Dans les 12 derniers mois doit obligatoirement le signaler afin que la FFA puisse formuler une demande d'autorisation auprès de la fédération du pays d'origine)

Adresse

Code postal : Ville :

Adresse email (obligatoire) :

Numéro de téléphone : Numéro de téléphone (portable) :

Type de licence choisie : Licence Athlé Compétition Licence Athlé Découverte Licence Athle Santé

Licence Athle Running Licence Athle Encadrement

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour les Licences Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Découverte (à partir de la catégorie Eveil Athlétique) et Athlé Running, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en
- Pour les Licences Athlé Santé, le soussigné certifie avoir produit un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme datant de moins de trois mois à la date de prise de la licence.
- Dans le cadre d'un renouvellement de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.

Prélèvement sanguin pour les Athlètes mineurs :

- Conformément à l'articles R-23 -45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, assureur :

* **aux Clubs** : une assurance Responsabilité Civile garantissant la responsabilité du Club et du Licencié au prix de 0,28 € TTC (inclus dans le coût de la

* **aux Licenciés** : une assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la

J'accepte l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée ... ou

Je refuse l'assurance Individuelle Accident et Assistance proposée et reconnais avoir été informé des risques encourus pouvant porter atteinte à mon intégrité physique lors de la pratique de l'Athlétisme ...

Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (options 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurances)

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image : Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre :

Loi Informatique et libertés (Loi du 6 janvier 1978) :

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : (l'absence de réponse vaut acceptation)

Date et signature du Licencié :

(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)



CLUSES ATHLETISME



Renseignements: entraînements, lieux adresses, horaires, catégories, inscriptions.

Adresse du club :
283 rue Paul ZEN
74300 CLUSES

SAISON 2017-2018

Courriel : cluses.athletisme@orange.fr

Horaires entraînement :

Baby Athlé (2012 et après) - Éveil d'Athlétisme (2009-2011) et Poussins (2007-2008)

Reprise des entraînements le Samedi 02 Septembre 2017

(1 entraînement par semaine)

Été : le samedi matin de 9h30 à 11h00 au stade de Cluses

Hiver : le samedi matin de 9h30 à 11h00 au gymnase du Lycée Charles Poncet

Les entraîneurs sont :

- NEUMER David : tel 06 13 85 30 57 email neumere.david@neuf.fr
- GAILLARD Nadine
- ROUSSELLE Vladimir
- VERNON Stéphane
- MAHAUT Aurélien

Benjamins (2005-2006) Minimes (2003-2004) Cadets (2001-2002) Juniors (1999-2000)

Espoirs (1996-1998) Seniors (1979-1995)

Reprise des entraînements le Mardi 29 Août 2017

(2 entraînements par semaine)

Été : le mardi et le jeudi de 18h00 à 20h00 au stade de Cluses.

Hiver : le mardi et le jeudi de 18h00 à 19h30 au gymnase des Écoles libres St Jean Bosco à Cluses.

Les entraîneurs sont :

- NEUMER David : tel 06 13 85 30 57 email neumere.david@neuf.fr
- RIBOT Kevin

Loisir Santé Running Renforcement

Reprise des entraînements le Jeudi 7 Septembre 2017

(1 entraînement par semaine)

Été : jeudi de 18h30 à 20h00 au stade de Cluses.

Hiver : le jeudi de 18h30 à 20h00 au petit gymnase des Écoles libres St Jean Bosco à Cluses.

Les entraîneurs sont :

- NEUMER David : tel 06 13 85 30 57 email neumere.david@neuf.fr
- SCREM Joël : tel 04 50 96 32 05 email joel.screm@free.fr
- ROVAYAZ Christine

Loisir Santé Marche Nordique

Reprise des entraînements le Samedi 2 Septembre 2017

(2 entraînements par semaine)

Le samedi matin de 9h00 à 11h00 - le mardi soir de 18h30 à 20h00 rendez-vous au stade de Cluses.

Les entraîneurs sont :

- SCREM Joël : tel 04 50 96 32 05 email : joel.screm@free.fr
- SCREM Serena : tel 04 50 96 32 05 email : joel.screm@free.fr

(la licence Loisir Santé donne accès aux séances de Loisir Running renforcement le jeudi et à la Marche Nordique le samedi et mardi)



CLUSES ATHLETISME



Tarifs 2017-2018 par catégories

La cotisation annuelle (comprend licence FFA /Assurance + cotisation)

Catégories	Codes	Années	Prix des Inscriptions
Baby Athlé	BB	2012 et après	135€
Eveil d'Athlétisme	EAF / EAG	2009 et 2011	135€
Poussin (e)	PF / PG	2007-2008	135€
Benjamin (e)	BF / BG	2005-2006	140€
Minime (F M)	MF / MG	2003-2004	140€
Cadet (te)	CAF / CAM	2001-2002	145€
Junior (F M)	JF / JM	1999-2000	145€
Espoir (F M)	ESF / ESM	1996 à 1998	145€
Senior (F M)	SF / SM	1979-1995	145€
Master (F M)	MAF / MAM	1978 et avant	145€
Loisir Santé / Running	M / C / J / E / S / M		130€
Dirigeant		16 ans et +	40€

Les Rendez-Vous incontournables de la saison :

- ❖ **L'Assemblée Générale du Club le vendredi 5 Janvier 2018**
Salle du Marcellly Parvis des Esserts à Cluses à partir de 19h00.
- ❖ **Les nombreuses rencontres de secteurs** pour nos plus jeunes des catégories Eveil d'Athlétisme et Poussins (en gymnase et sur piste).
- ❖ **Meeting du Club** en Mai 2018 au stade intercommunal de CLUSES-SCIONZIER.
- ❖ **Ainsi que des animations plus conviviales**



Bienvenue au Club !!!!!



CLUSES ATHLETISME



CLUSES ATHLÉTISME

283, rue Paul Zen

74300 CLUSES

Tél 04 50 98 75 36 N° Affiliation FFA 074047 N° Agrément DDJS 74 S 04 21

N° ASS 4839/95 du 12/12/1995 Sous Préfecture Bonneville Siret 452 546 369 00011

Membre associé OMSL CLUSES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES :**

- 1.1 Le présent règlement intérieur fixe pour l'ensemble des membres de l'association les devoirs de chacun.
- 1.2 Les modifications qui pourraient y être apportées le seront dans les conditions prévues dans les statuts (Art 19 – 20 – 21) après accord de 80% des membres du Comité Directeur.

Article 2 **ORGANISATION ET STRUCTURE :**

- 2.1 Se reporter aux Statuts consultables sur demande. (NB)

Article 3 **FONCTIONNEMENT :**

- 3.1 Il est plus que souhaitable que chaque membre participe à l'activité de l'Association et en Particulier y apporte son aide à l'organisation des diverses manifestations.
- 3.2 L'association est administrée par un Comité Directeur de 16 membres. Se reporter aux Statuts : des Articles 7 à 18. (NB)

Article 4 **ASSEMBLÉE : GÉNÉRALE ou EXTRAORDINAIRE :**

- 4.1 Se reporter aux Statuts Articles : 15 – 16 – 17 – 18 – 19 – 20 – 21 – 22. (NB)
- 4.2 Modalités de vote : elles seront décidées à la majorité des personnes présentes suivant proposition soit à bulletin secret soit à main levée. Une liste de candidats sera établie et déposée aux instances dirigeantes au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale ou Extraordinaire.

Article 5 **DISCIPLINE - SANCTIONS :**

- 5.1 En application des Articles 4 – 10 – 11. (NB) des Statuts.
- 5.2 La radiation pour motif grave sera étudiée par une Commission comprenant :
 - Le Président et le vice-président de l'Association.
 - Du Secrétaire Général et d'un membre du Comité Directeur.
 - D'un adhérent adulte de l'Association, hors Comité.
 - Et la présence de l'adhérent impliqué et de son représentant légal ou désigné, même extérieur à l'Association.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (suite)

5.3 Des sanctions temporaires pourront être prises, en cas de :

- Non respect des règlements
- Indiscipline
- Détérioration volontaire de matériels ou d'installations
- Retards ou absences injustifiés et répétés
- Brutalités
- Manque d'hygiène notable
- Tenue vestimentaire non conforme, rappel lors des compétitions officielles (port obligatoire du maillot aux couleurs du Club), suivant les recommandations de l'IAAF.

Article 6 RESPONSABILITÉ :

6.1 L'Association et ses membres sont assurés conformément aux règlements de la FFA.

6.2 Assurance responsabilité civile; contrat RC AM561109

Groupe Générali Assurances
Cabinet RAFFIN et Associés
133 rue de l'Arve
74303 CLUSES CEDEX

6.3 L'Association n'est pas responsable :

- Des vols, disparitions ou détériorations des véhicules sur le parking à l'occasion des entraînements ou des autres manifestations.
- De la disparition des effets, objets ou sommes d'argent déposés dans les vestiaires.
- Des accidents même bénins survenus au cours des entraînements ou autres manifestations non signalés aux responsables du Club.

6.4 Les adhérents sont responsables péuniairement du matériel et équipement qui leurs sont prêtés, et qu'ils doivent conserver dans un parfait état d'entretien.

Fait en l'état suivant le principe de pleine et entière responsabilité de l'Association et de l'Adhérent et en toute réciprocité.

Après approbation des termes de ce règlement intérieur par l'ensemble des membres du Comité Directeur de l'Association CLUSES ATHLÉTISME.

Le Président
David NEUMER



Fait à Cluses le 03 Juillet 2016